

HABILITATION ELECTRIQUE - Electricien - B1 (V) / B2 (V) / BR / BC / BE mesurage vérification et essai (formation initiale)

Durée : 2,5 jours à 3 jours

PUBLIC CONCERNE

- Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT d'exécuter des consignations, diriger des travaux hors tension, d'exécuter des interventions générales, chargé de travaux, ou chargé d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou non.

OBJECTIFS

- Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités et accéder aux locaux HT.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation électrique B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H0, BE mesurage, vérification et essai.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle adaptée, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
- Matériel spécifique à l'habilitation électrique : gants isolant 1000v, sous gants, tapis isolant, cellule basse tension, VAT, matériel technique isolant.

HABILITATION ELECTRIQUE - Electricien - B1 (V) / B2 (V) / BR / BC / BE mesurage vérification et essai (formation initiale)

-
- Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.
 - Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.
 - Tests théoriques et pratiques
 - Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation.
 - Un livret pédagogique est remis à chaque stagiaire

INTERVENANT

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans et être reconnu apte par la médecine du travail ; maîtrise du français ;
- Disposer d'un titre d'habilitation : B1(V), B2(V), BC, BR, BE ;
- Se présenter avec lors de la formation ;
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum par session.

PROGRAMME

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les appareillages en Basse Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection

HABILITATION ELECTRIQUE - Electricien - B1 (V) / B2 (V) / BR / BC / BE mesurage vérification et essai (formation initiale)

-
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
 - Procédure et déroulement des interventions
 - Les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
 - La procédure en cas d'accident électrique
 - La procédure en cas d'incendie électrique
 - L'exécutant : rôle et opérations
 - Le chargé de travaux et le chargé de consignation : rôle et opérations
 - Le chargé d'interventions générales : rôle et opérations
 - BE mesurage, vérification et essai

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'une nappe et d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Une évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510.
- Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.
- Un «avis après formation» à la préparation de l'habilitation du personnel est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire visé par le formateur.
- Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

HABILITATION ELECTRIQUE - Electricien - B1 (V) / B2 (V) / BR / BC / BE mesurage vérification et essai (formation initiale)

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés;

Le contenu et la durée de la formation résultent des symboles d'habilitation visés, du niveau de connaissance et d'expériences de la personne à former, des circonstances que les intéressés sont appelés à rencontrer (opérations, types d'ouvrages, d'installations, nature des risques, niveaux de responsabilité, etc.)



Cette formation vous intéresse ?
Demander un devis !